

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
CONSEIL DE TERRITOIRE SEANCE DU 29 NOVEMBRE 2017**

**N°: 137/17**

**Objet : DONNE ACTE DES DECISIONS  
DU PRESIDENT DU CONSEIL DE TERRITOIRE**

L'an deux mil dix-sept et le vingt-neuf du mois de novembre  
à 18 heures 30

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DES BOUCHES DU  
RHONE  
ARRONDISSEMENT  
DE MARSEILLE

\*\*\*\*\*

METROPOLE AIX-MARSEILLE -  
PROVENCE

CONSEIL DE TERRITOIRE  
Communes d'Alleins, Aurons,  
Berre-l'Etang, Charleval,  
Eyguières, la Barben, la Fare-  
les-Oliviers, Lamanon, Lançon  
Provence, Mallemort,  
Pélissanne, Rognac, Saint-  
Chamas, Salon-de-Provence,  
Sénas, Velaux, Vernègues

Siège : 281 Bd Maréchal Foch  
B.P 274

13666 Salon de Provence Cedex

\*\*\*\*\*

Secrétaire de séance :  
David YTIER

\*\*\*\*\*

Le Conseil de Territoire des communes d'Alleins, Aurons, Berre-l'Etang, Charleval, Eyguières, la Barben, la Fare-les-Oliviers, Lamanon, Lançon Provence, Mallemort, Pélissanne, Rognac, Saint-Chamas, Salon-de-Provence, Sénas, Velaux et Vernègues, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances : 281 boulevard Maréchal Foch à Salon de Provence, sur la convocation en date du 23 novembre 2017 adressée par Monsieur Nicolas ISNARD, Président du Conseil de Territoire et Président de séance.

**Etaient présents à cette Assemblée :**

Patrick ALVISI, André BERTERO, Marylène BONFILLON, Catherine BRICOUT, Florian BRUNEL, Joëlle BURESI, Catherine CASORLA, Pierre CHOUZY, Chantal CLISSON, Carole CORREIA D'ALMEIDA, Claude CORTESI, Evelyne DE FILIPPO, Olivier DENIS, Jean-Claude FABRE, Françoise FERNANDEZ, Rita GIACOBETTI, Philippe GINOUX, Philippe GRANGE, Olivier GUIROU, Patricia HEYRAUD, Nicolas ISNARD, Lionel JEAN, Didier KHELFA, Brice LE ROUX, Stéphane LE RUDULIER, Richard LEROI, Jean-Pierre MAGGI, Valérie MILLANCOURT AUDIBERT, Pascal MONTECOT, Joseph PALMITESSA, Henri PONS, Christian RAPAUD, Nathalie SAINT-MIHIEL, Marie-France SOURD, Jean VANWYNSBERGHE, Mourad YAHIATNI, David YTIER.

**Avaient donné pouvoir :**

Éric BRUCHET donne pouvoir Brice LE ROUX, Monique BUNTZ donne pouvoir à Philippe GINOUX, Jean-Claude CADIOU donne pouvoir à Catherine BRICOUT, Gérard FRISONI donne pouvoir à Rita GIACOBETTI, Hélène GENTE-CEAGLIO donne pouvoir à André BERTERO, Denis HOARAU donne pouvoir à Nicolas ISNARD, Michel MILLE donne pouvoir à Olivier DENIS, Laurence MONET donne pouvoir à Didier KHELFA, Sandrine PRAT donne pouvoir à Jean-Claude FABRE, Michel ROUX donne pouvoir à Marylène BONFILLON, Philippe VERAN donne pouvoir à Nathalie SAINT-MIHIEL, Yves WIGT donne pouvoir à Philippe GRANGE.

**Etaient absents et excusés à cette Assemblée :**

Christophe AMALRIC, Serge ANDREONI, Patrick APPARICIO, Auguste COLOMB, Dimitri FARRO, Bérengère GAUTHIER, Alexandra GOMEZ, Jean-Pierre GUILLAUME, Corinne LUCCHINI, Sandrine POZZI, Caroline TILLIE-CHAUCHARD.

Date publication/affichage :

01 DEC. 2017

**NOMBRES DE MEMBRES**

EN EXERCICE	PRESENTS	AYANT PRIS PART A LA DELIBERATION
60	37	49

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20171129-137-17-DE  
Date de télétransmission : 01/12/2017  
Date de réception préfecture : 01/12/2017

**Le Conseil de Territoire PREND ACTE des décisions du Président du Conseil de Territoire prises en application de l'article L. 5218-7 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délégation consentie au Président du Conseil de Territoire par délibération n°34/16 du 25 avril 2016.**

- N°78/17 : Convention de prestation de service - Animation ENQUETEUR – ALSH les Tout Chatou - Madame Laurence PETIT  
Montant : 937 €
- N°79/17 : Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle - « L'Eveil des sens » – ALSH les Tout Chatou - Association FANTAISIE PROD  
Montant : 1 200 € TTC
- N°80/17 : Mission de Coordination Sécurité et Protection de la Santé (CSPS) de niveau 3 - Travaux de mise en sécurité de la ressource en eau - BTP Consultants  
Montant : 900 € HT
- N°81/17 : Convention de prestation de service - Animation CONTES D'AUTOMNE – ALSH Les Tout Chatou - LA COMPAGNIE DE LA HULOTTE  
Montant : 520 €
- N°82/17 : Déclaration sans suite du marché n°3170017 – Fourniture, installation et mise en service des deux nettoyeurs haute pression, en poste fixe, pour le lavage des bennes à ordures ménagères du Conseil de Territoire du Pays Salonais
- N°83/17 : Remplacement des batteries de l'autolaveuse sur le site de la Piscine Claude Jouve à Berre l'Etang - PRODIM Maintenance  
Montant : 967,12 € HT
- N°84/17 : MAPA - Travaux de mise en sécurité de la ressource en eau de plusieurs sites d'ouvrages publics de production et de stockage d'eau potable du Conseil de Territoire du Pays Salonais – Décisio  
Montant : 95 494.39 € HT
- N°85/17 : Analyses des isotopes de la molécule d'eau sur des prélèvements d'eau potable du forage de la Guérite de Lamanon et du canal d'irrigation jouxtant le forage - UMR EMMAH  
Montant : 1 653,00 € HT
- N°86/17 : MAPA - Travaux de réhabilitation du centre de compostage situé sur la commune de Salon-de-Provence - GAGNERAUD CONSTRUCTION  
Montant : 334 647,16 € HT
- N°87/17 : MAPA de fourniture, transport et pose de citerne DFCl semi enterrée et travaux associés - GROUPEGEF GIE  
Montant : 22 680,00 € HT
- N°88/17 : Avenant n°1 au marché MAPA3170009 : marché de travaux de confortement de la falaise du forage des Goules à Pélissanne - ALTEAM – ETS SAS  
Aucune incidence financière
- N°89/17 : Fourniture et pose d'un poteau d'incendie de 60 m3 et contrat d'abonnement d'eau - Société du Canal de Provence  
Montant : Frais d'investissement : 7 895,00 € HT + redevance annuelle

(suite délibération 137/17)

☐ N°90/17 : Maintenance préventive et curative des analyseurs des eaux de bassins (SWAN) et de l'adoucisseur pour l'eau sanitaire (Water-Soft Hydr'Eau+) à la piscine Claude Jouve à Berre l'Etang - EAU 2

Montants :

- A prix forfaitaire pour la maintenance préventive de l'analyseur et de l'adoucisseur :  
- 616,67 € HT auquel sera appliqué le taux de TVA en vigueur.
- A bons de commande pour la maintenance curative de l'analyseur et de l'adoucisseur :  
- Prix indiqués dans le bordereau des prix unitaires s'appliquant aux quantités réellement exécutées :

Seuil sans montant minimum et avec un montant maximum de 8 000 € HT

☐ N°91/17 : Réalisation d'une campagne annuelle de suivi du milieu récepteur du rejet des systèmes d'assainissement des communes de Berre l'Etang et de Rognac - EUROFINS Hydrobiologie

Montant : 9 740,40 € HT

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

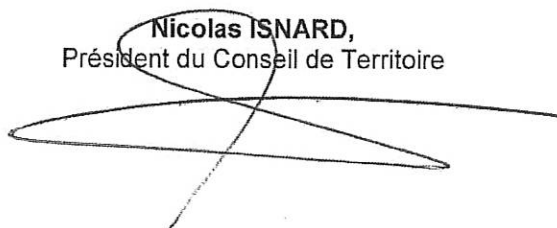
**POUR EXTRAIT CONFORME**

Au registre suivent les signatures des présents.

Le présent acte sera exécutoire de plein droit dès publication et réception en Préfecture en application de la loi n°82-213 du 2 mars 1982, article 2 et de la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982.

Il pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (24 rue Breteuil 13006 Marseille) dans un délai franc de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours administratif peut être exercé auprès du Président du Conseil de Territoire dans le même délai, celui-ci prolonge en ce cas le délai de recours contentieux.

**Nicolas ISNARD,**  
Président du Conseil de Territoire



Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20171129-137-17-DE  
Date de télétransmission : 01/12/2017  
Date de réception préfecture : 01/12/2017

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20171129-137-17-DE  
Date de télétransmission : 01/12/2017  
Date de réception préfecture : 01/12/2017